Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

le 52/12/2020 52/10



COMMUNE DES CONTA ID: 074-217400852-20231221-DEL2023136-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15 Présents : 9 Pouvoirs : 2

Absents excusés: 3

Absents: 3 Votants: 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT ET UN DECEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 15 DECEMBRE 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Florian GIBIER

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS: M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET, Mme Peggy LE BRUCHEC.

OBJET: DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU DELEGUE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'UNE STRUCTURE D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE (SISHT)
DEL2023-136

Rapporteur: Elisabeth MOLLARD

Vu la délibération n°2020-077 du 10 juillet 2020 désignant les délégués au Syndicat Intercommunal d'une Structure d'Hébergement Temporaire (SISHT) ;

 ${f Vu}$ la délibération n°2023-066 désignant un nouveau délégué titulaire Madame Noëlle GRAVAUD pour siéger au Syndicat Intercommunal d'une Structure d'Hébergement Temporaire (SISHT) ;

Considérant la nécessité de désigner un membre suppléant pour siéger en cas d'absence du titulaire au SISHT

Il est proposé au conseil de désigner un nouveau membre suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'une Structure d'Hébergement Temporaire (SISHT)

Est candidat pour être membre suppléant : Florian GIBIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour: 11	Contre :	Abstention:
-	2	-

- **DE DESIGNER** M. Florian GIBIER membre suppléant du S.I.S.H.T.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 074-217400852-20231221-DEL2023136-DE

En Mairie, le 21 décembre 2023 Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme, Affichée le Acte certifié exécutoire le Télétransmis en sous-préfecture le Publié le En Mairie, le 21 décembre 2023 Le Maire, François BARBIER

